

Réunion régionale REI

Abbaye d'Ælenberg (France)

5 – 9 octobre 2021

Participants

Dom Patrick Olive, abbé de Sept-Fons (08), président de la région Dom Dominique-Marie Schoch, abbé d'Ælenberg (09) Dom Ginepro Riva, abbé de Tamié (12)

Dom René Hascoët, abbé de Latroun (40) Dom Hubert Bony, supérieur *ad nutum* d'Engelszell (47) Dom Samuel Lauras, abbé de Nový Dvůr (99)

Mère Magdalena König, prieure titulaire de Donnersberg (70), vice-présidente Mère Marie-Josée Stocker, abbesse de Baumgarten (04) Mère Marie-Claire Pauchard, abbesse de la Fille-Dieu (17) Mère Maria-Gratia Adler, abbesse de Maria Frieden (31) Mère Catherine Masserey, prieure titulaire de Géronde (73)

Invités :

Mère Danièle Levrard, conseillère

absente

Mère Lucia Tartara, abbesse de Naší Paní (72)

absente

Père Theofan (Nový Dvůr), délégué de la région au chapitre général

Interprète :

Frère Damien (Sept-Fons)

Secrétaire :

Père Jean-Théophane (Sept-Fons)

Bureau :

Dom Patrick, Mère Magdalena, Dom Samuel

Introduction

La conférence régionale s'est réunie cette année à l'abbaye d'Ælenberg. Étaient absentes Mère Danièle, conseillère de l'abbé général, et Mère Lucia de Naší Paní.

Depuis la dernière réunion, Mère Catherine a été élue prieure titulaire de Géronde.

À l'étude, les questions suivantes :

1. la tenue du chapitre général, l'élection de l'abbé général et de ses conseillers
2. l'instruction *Cor orans*
3. l'accompagnement des communautés fragiles
4. le protocole de protection des mineurs et des personnes vulnérables
5. le secrétaire régional à la formation
6. un partage sur la vie de nos communautés
7. l'élection d'un nouveau président de région

1. Chapitre général, élection de l'abbé général et de ses conseillers

À ce jour, le chapitre général prévu pour septembre 2020 a été reporté deux fois. Consultés à propos de l'élection de l'abbé général, les supérieurs de maisons ont préféré attendre un chapitre général ordinaire afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. De même, deux conseillers de l'abbé général avaient annoncé leur désir de ne pas être réélus, eu égard à leur âge ou à leur santé. Enfin, plusieurs monastères attendent des décisions qui ne peuvent plus être remises à plus tard.

Si le chapitre général était à nouveau reporté, il serait donc nécessaire d'agir :

- Que faire en cas de nouveau report du chapitre général (**vote 6**) ?
- Annoncer suffisamment à l'avance la tenue ou non du chapitre général (**vote 7**). Nous sommes conscients que la situation sanitaire peut se dégrader subitement : si au 1^{er} mars 2022 la tenue du chapitre général paraît possible pour septembre 2022, rien ne garantit qu'il pourra effectivement avoir lieu ! En revanche, si au 1^{er} mars 2022 le chapitre de septembre 2022 est reporté, agir alors sans tarder.
- Le droit actuel prévoit des possibilités pour le remplacement des conseillers de l'abbé général : ces possibilités n'ont pas été utilisées complètement et gagneraient à être encore aménagées (**votes 8 et 9**).

A. Élection de l'abbé général

Au vu de la situation du christianisme en Occident, le prochain abbé général va être confronté à de nombreuses situations délicates. Quelle figure une telle charge requiert-elle ? Une capacité d'écoute afin de ne pas juger trop vite, une ouverture pour trouver des solutions adaptées à chaque cas, une expérience des communautés fragiles, mais aussi une capacité à soutenir les frères et les sœurs de ces maisons (**vote 10**).

En cas d'impossibilité de tenir l'élection en septembre 2022, on pourrait peut-être demander au Saint-Siège de donner pouvoir à une commission. Cette commission, par exemple la commission centrale, *désignerait* quelqu'un qui ferait office d'abbé général « jusqu'au prochain chapitre général ». *Désigner* engage moins qu'*élire*.

B. Rapport de région

La commission centrale de 2019, par les votes 24 et 25, demande aux régions de présenter un texte de 3000 caractères maximum pour exprimer leur vision du rôle de l'abbé général à la lumière de leurs besoins actuels et de leurs attentes. Ce rapport doit en outre inclure les statistiques générales de la région.

Par deux fois l'abbé général a, dans le passé, participé à la réunion de la REI. Quelle place souhaitons-nous voir donnée à l'abbé général par rapport aux régions ? En participant occasionnellement aux réunions, l'abbé général acquerrait une plus ample connaissance des monastères : il verrait les relations, l'entraide entre les maisons, ce qui lui permettrait de fonder encore davantage ses décisions sur du concret ; la région dispose d'une connaissance à partager quant aux difficultés éprouvées par les maisons. De son côté, l'abbé général apporterait à la région l'expérience de ses voyages et des visites des communautés.

Historiquement, les réunions régionales pallient à l'impossibilité de tenir le chapitre général tous les ans comme demandé par la Charte de charité. Dans la réflexion présente, il y a en jeu le balancement des institutions : l'abbé général vis-à-vis du reste. On entend parler d'espacer davantage encore les chapitres généraux. Dans un tel cas de figure, les régions occuperaient nécessairement l'espace laissé vide. En sens contraire, donner plus de poids juridique aux régions risquerait d'entraver la spontanéité des échanges.

La REI est une région extrêmement diverse : on compte 7 pays pour 12 maisons. Notre diversité contribue à éviter que des îlots se constituent dans l'Ordre, par exemple par le jeu du remodelage des filiations. Notre situation sur deux continents empêcherait évidemment que l'abbé général visite toute la région en une fois, mais éventuellement ce serait possible pour quelques communautés situées dans la même aire géographique, tout en prenant contact avec la région avant ou après.

Un vote a été pris pour choisir le rédacteur du rapport de région. Sur 11 votants, il y avait 11 suffrages exprimés :

Mère Magdalena	1
Dom Patrick	1

Dom Samuel 9 élu

Du fait de son élection ultérieure comme président de région, Dom Samuel a demandé à Dom Ginepro d'assurer la présentation du rapport au cours du chapitre général. Merci d'envoyer à Dom Samuel les statistiques requises par le vote 25 de la commission centrale de 2019 (nombre de maisons, nombre de moines, nombre de moniales, membres en formation).

C. Élection des conseillers de l'abbé général

Le statut 84.1.A de nos Constitutions précise que les conseillers « sont choisis en fonction de leur compétence et, entre autres, de leur ouverture aux diverses cultures. Ils doivent être âgés d'au moins quarante ans et compter dix ans de profession solennelle dans l'Ordre. » Sans que cela soit en fait obligatoire, il est donc important de respecter l'équilibre des langues. Le même statut stipule que les conférences régionales ont la charge de proposer les noms. Durant la REI 2019 à Laval, ont donc été cités à cet effet :

- Mère Rachel (langue française),
- Dom Juan Jose (langue espagnole),
- Mère Bénédicte d'Arnhem,
- Mère Marion de Crozet (langue anglaise),
- Sœur Tamar de Klaarland,
- Dom Jean-Marc d'Acey (mais âgé de 77 ans en 2021). D'autres noms ont été ajoutés :
- Dom Bernardo Bonowitz de Novo Mundo (nombreuses langues),
- Dom Guillaume Jedrzejczak du Mont des Cats,
- Père Siméon, ancien secrétaire de l'abbé général.

Vote 6

Nous souhaitons qu'une commission nommée par la prochaine commission centrale étudie les conséquences d'un éventuel nouveau report du chapitre général : sur l'élection de l'abbé général, sur l'élection des conseillers et sur le règlement de situations urgentes.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 7

Nous souhaitons que la décision de tenir ou non le chapitre général en septembre 2022 soit prise et connue d'ici le 1^{er} mars 2022.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 8

Nous souhaitons que le renouvellement des conseillers de l'abbé général puisse se faire selon le processus habituel (nomination par l'abbé général et ses autres conseillers) si un conseiller présente sa démission au cours de son mandat.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 9

Nous souhaitons qu'une limite d'âge soit fixée pour l'élection des conseillers de l'abbé général.

10 OUI 0 NON 1 ABSTENTION proposition **acceptée**

Vote 10

Nous souhaitons que l'abbé général :

- favorise la vitalité et la communion au sein de l'Ordre, en consultant les présidents de région.
- promeuve une synergie avec les présidents de région pour des consultations ponctuelles.
- participe dans la mesure du possible aux réunions de région.
- initie une réflexion de fond sur le fonctionnement et les structures de l'Ordre.
- soit un homme d'écoute, capable d'accueillir les différences et de soutenir les communautés éprouvées ; qu'il ait une expérience de la gestion des situations difficiles.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

2. Instruction *Cor orans*

Au cours de la REI 2019 à Laval, nous avons pris 5 votes à propos de l'instruction *Cor orans* :

REI 2019 – Vote 6

Nous estimons que, dans son ensemble, notre législation répond suffisamment aux exigences présentes dans l'instruction *Cor orans*, sans avoir besoin d'être modifiée.

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

REI 2019 – Vote 7

Cependant, nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 45 sur le nombre de moniales professes solennelles requis pour pouvoir élire la supérieure.

5 OUI 5 NON 0 ABSTENTION
pas de majorité – proposition **refusée**

REI 2019 – Vote 8

Nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 38 sur le délai de 15 ans entre la fondation et l'érection d'un monastère de moniales.

6 OUI 4 NON 0 ABSTENTION proposition **acceptée**

REI 2019 – Vote 8b

Nous souhaitons que ces deux dispositions puissent également s'appliquer aux moines.

6 OUI 2 NON 2 ABSTENTION proposition **acceptée**

REI 2019 – Vote 9

Nous souhaitons que le chapitre général réfléchisse à la durée des étapes de la formation initiale.

9 OUI 1 NON 0 ABSTENTION proposition **acceptée**

La dispense de fédération pour les moniales a été accordée sans difficulté par la Congrégation des religieux.

L'instruction *Cor orans* est en vigueur depuis sa promulgation et cette législation est, en stricte rigueur de droit, supérieure à la nôtre. L'acceptons-nous ou demandons-nous d'autres dispenses ? La commission de droit d'août 2019 a présenté l'ensemble des options à insérer dans notre droit pour se conformer à l'instruction.

Par ailleurs, si nous adaptons la législation des moniales, qu'en sera-t-il de celle des moines ? La voulons-nous identique ou acceptons-nous que, sur certains points, il y ait des différences ? Il semble opportun de ne pas présenter une trop longue liste de demandes de dispenses afin de ne pas rebuter la congrégation : plutôt synthétiser.

- Pour l'approbation des fondations, faut-il ajouter l'autorisation du Saint-Siège (**vote 1**) ? Ouvrir un noviciat dans une fondation : que connaîtra le Saint-Siège de plus que le chapitre général

(**vote 2**) ? La question des droits capitulaires des fondateurs dans la maison fondatrice est inutilement indélicate (**vote 3**). En matière de fondations, nous avons un fonctionnement institutionnel bien rodé par rapport à des congrégations récentes qui semblent avoir suscité l'instruction. Le SaintSiège désire se montrer plus attentif, mais procédera-t-il à une évaluation meilleure que le chapitre général ? La subsidiarité est en jeu.

- Dans le domaine de la formation, *Cor orans* fixe des délais qui apparaissent rigides là où, au contraire et de plus en plus, on aurait besoin de souplesse, par exemple quant à la durée du noviciat. Ce qui pose problème, ce n'est pas de prendre du temps, c'est de vouloir fixer le temps de manière précise. Que cherchons-nous ? Donner à ceux qui se présentent le cadre adéquat pour recevoir la formation. Peut-on laisser à la Mère Abbessse et à son conseil la possibilité de moduler les durées, sans glisser pour autant dans l'arbitraire tant il est vrai que les personnes qui arrivent au monastère aujourd'hui sont plus que jamais différentes (**votes 4 et 5**) ?

[Votes 1 à 3 : « pour les moines et les moniales »]

Vote 1

Nous souhaitons garder notre mode d'approbation des fondations.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 2

Nous souhaitons garder notre mode d'approbation pour l'ouverture d'un noviciat dans une fondation.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 3

Nous souhaitons que les membres d'une fondation gardent leurs droits capitulaires dans la maison fondatrice jusqu'à l'autonomie.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 4

Nous souhaitons adopter le processus de formation tel qu'il est décrit dans *Cor orans*, en laissant à l'abbesse et à son conseil la possibilité d'adapter les différentes durées en cas de nécessité – étant sauf le droit canonique.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition **acceptée**

Vote 5

Nous souhaitons que les dispositions qui seront adoptées concernant le processus de formation s'appliquent aux moines et aux moniales.

10 OUI 0 NON 1 ABSTENTION proposition **acceptée**

3. Accompagnement des communautés fragiles

Au cours de la REI 2018 au Val d'Igny, nous avons pris 4 votes :

REI 2018 – Vote 9

Nous souhaitons que les deux nouvelles constitutions 67 et 34bis soient approuvées.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition acceptée

REI 2018 – Vote 10

Nous souhaitons que soit précisé à quelle majorité le chapitre général peut prendre la décision de suspendre l'exercice de l'autonomie d'une communauté et de nommer un commissaire monastique, puis de restaurer l'autonomie.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition acceptée

REI 2018 – Vote 10b

Nous souhaitons que le vote du chapitre général pour la suspension et la restauration de l'autonomie soit pris aux deux-tiers des voix.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition acceptée

REI 2018 – Vote 11

Nous souhaitons que soit précisé comment s'exerce l'autorité dans la communauté quand le commissaire monastique n'est pas résident.

11 OUI 0 NON 0 ABSTENTION unanimité – proposition acceptée

La commission de droit a proposé une nouvelle rédaction des constitutions 67 sur la fermeture des maisons et 34 bis sur le commissaire monastique (**votes 12 et 13**). La commission a également retouché le projet de *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles et sur la suppression d'un monastère*.

On peut toujours discuter tel ou tel points : un statut n'est jamais parfait. Nous savons que les législations ne sont pas moteur dans la résolution des problèmes. La réalité se présente plutôt dans l'autre sens : quelles possibilités du droit peut-on utiliser en fonction des situations concrètes ? On observe deux étapes. D'abord la communauté prend conscience de sa fragilité, ce qui n'est pas évident. Puis un cheminement s'opère afin d'aboutir à des décisions : à ce momentlà, le droit se met au service de la réalité.

Pouvoir exposer ses difficultés dans le cadre de la région s'avère déjà une aide précieuse. Concernant la prise de conscience de la fragilité : au sein de la communauté, chacun est conscient d'avoir un bien. Si l'on voit ce bien disparaître, alors il faut réagir. Mais passer d'un bien à un autre bien requiert une énergie considérable : déménagement, perte de l'autonomie, association à d'autres communautés ou fermeture de la maison...

En revanche, ce qui paraît maladroit, c'est de joindre accompagnement des communautés fragiles et fermeture des maisons. On gagnerait à scinder le statut proposé en deux (**vote 11**).

Vote 11

Nous souhaitons que soient séparés en deux statuts :

- l'accompagnement des communautés fragiles,
- les éléments concernant la suppression d'un monastère.

10 OUI 1 NON 0 ABSTENTION proposition **acceptée**

Vote 12

Nous acceptons la nouvelle rédaction de la constitution 67, en intégrant la distinction proposée au vote 11.

10 OUI 0 NON 1 ABSTENTION proposition **acceptée**

Vote 13

Nous acceptons la nouvelle rédaction de la constitution 34 bis, en intégrant la distinction proposée au vote 11.

10 OUI 0 NON 1 ABSTENTION proposition **acceptée**

4. Protocole de protection des mineurs et des personnes vulnérables

La commission centrale de 2019 a demandé :

- une **déclaration** de notre Ordre sur la prévention des abus sexuels, des abus de pouvoir et toutes les formes de manipulation de conscience (CC 2019 – votes 37 et 60).
- un texte, proposé par la commission de droit, à ajouter au statut 16 de la visite régulière en faveur d'un **protocole** de protection des mineurs et des personnes vulnérables (CC 2019 – vote 38).

Sur le fait même d'une déclaration et d'un protocole, il n'y a pas de position à prendre : c'est une nécessité, il *faut* le faire. La prochaine commission centrale et le chapitre général seront des lieux appropriés pour examiner le détail, éventuellement rediscuter de la manière d'agir. À ce stade, nous pouvons faire deux observations :

- Un brouillon de la déclaration de principe, préparé par Dom Richard (Mount Melleray) et Dom Bernardus (Tilburg) circule actuellement, puisqu'il est discuté dans le rapport des réunions US et REM 2021. Mais il n'a pas encore été communiqué à toutes les régions.
- La région US attire l'attention sur une difficulté présente dans le projet de déclaration comme dans les textes proposés par la commission de droit (CI août 2019, p. 3-4). Nous avons tous l'expérience qu'il est difficile de qualifier les abus de **pouvoir**, et par conséquent de mettre en place une législation propre à notre Ordre. Dans le cas d'un supérieur autoritaire, le visiteur peut intervenir, amener à une prise de conscience. Mais la matière manque pour légiférer : mieux vaudrait s'abstenir d'instaurer une loi inapplicable.

À titre d'information : un protocole de prévention des abus sexuels existe depuis quelques années déjà dans l'Église en Allemagne. Un protocole pour les monastères français de notre Ordre a également été mis en place plus récemment.

5. Secrétaire régional à la formation

En septembre 2020, la RECIF a suggéré de fonctionner à l'avenir avec un unique secrétaire à la formation pour les communautés francophones d'Europe. Au cours de l'année 2021, des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet d'abord par emails, puis lors de la réunion des monastères de France à Laval en juin dernier.

Le principe semble aujourd'hui acquis de se limiter à un seul secrétaire pour les monastères francophones de RECIF, CNE, REM et REI.

Afin de prévenir toute marginalisation des monastères non-francophones, il convient de s'assurer qu'il y ait un relais pour la langue allemande (REI), service que sœur Magdalena de Maria Frieden pourrait continuer d'assurer, et un relais pour la langue italienne (REM).

À cette occasion, la région REI souhaite exprimer ses remerciements à sœur Magdalena de Maria Frieden pour le service qu'elle rend depuis 2017.

6. La vie des communautés

Nous avons partagé des nouvelles de nos monastères. Dans toutes les communautés, le désir de vie est manifeste. Confronté aux catastrophes naturelles, aux limites de l'âge ou des finances, chacun se donne de tout cœur en vue du bien de sa communauté. Chacun se dépense afin d'obtenir l'aide indispensable et s'applique à maintenir une qualité de vie, ajustant pour cela l'horaire ou les charges.

7. Élection du nouveau président de région

Dom Patrick, président de la région, atteindra 75 ans avant le prochain chapitre général. À ce titre, il estime préférable que se rende à la commission centrale, en novembre 2021, une personne qui sera présente et active au chapitre général. La vice-présidente de la région est la suppléante du président à la commission centrale.

Par ailleurs, Dom Patrick a suggéré d'avancer l'élection du nouveau président, laquelle se fait normalement au cours du chapitre général... dont nous n'avons pas la garantie qu'il aura effectivement lieu.

Un premier vote a donc été pris afin d'évaluer la proposition suivante : « Je suis d'accord pour que l'élection du président de région se fasse au cours de la présente réunion régionale. » Cette proposition a été acceptée à l'unanimité (11 OUI).

Un second vote a déterminé le nouveau président. Sur 11 votants, il y avait 11 suffrages exprimés :

Dom Ginepro	2	
Dom Samuel	9	élu – a accepté la charge

Du fait de la démission de Mère Myriam (Géronde), le bureau a perdu un membre. Selon les statuts de la région, il revient à présent à Dom Samuel et à Mère Magdalena de choisir un abbé et une abbesse pour compléter le bureau. Les membres du bureau suppléent en cas d'empêchement du président de région ou de la vice-présidente.

Évaluation

Un point est à améliorer : nous ne parlons pas assez fort.

Deux qualités marquent nos réunions. D'une part le climat fraternel d'ouverture, de confiance et la patience dans l'écoute ont pour conséquence qu'on peut dire ce qui est délicat, sans laisser personne de côté. De ce fait, nous y gagnons des forces neuves afin de continuer notre service. Notre diversité n'est pas un obstacle : elle génère une unité et des liens qui demeurent en cours d'année.

D'autre part le temps n'est pas gaspillé, grâce à une préparation efficace et surtout un art de conduire les séances. Les thèmes et les textes sont abondants de sorte qu'il n'est pas facile de voir et conserver la ligne. On pourrait facilement se perdre en chemin. La concentration de la réunion sur 3 jours est appréciée, d'autant que d'autres réunions suivent.

Cette unité et cette efficacité se sont développées au fil des années. À cet égard, la responsabilité de Dom Patrick est à souligner : la région souhaite le remercier vivement pour les années écoulées.

Nous remercions enfin Dom Dominique-Marie pour l'hospitalité toute alsacienne de la communauté d'Œlenberg. De petits détails ont rendu l'ambiance agréable : l'office, les fleurs, la flûte de Mère Gratia, la présence du délégué, la discrétion de l'hôtelier Bertrand et enfin la serviabilité des uns et des autres. À l'évidence, nous avons été reçus de tout cœur.

Prochaine réunion REI : [date à préciser] à Nový Dvůr (République tchèque)

Commission centrale : 22 novembre - 2 décembre 2021 à Rome (Italie)

Chapitre général : 2-23 septembre 2022 à Assise (Italie)

Annexes

1. Texte des votes en français, anglais, espagnol et allemand

2. La REI et Sept-Fons en français, anglais, espagnol

REI 2021 – Texte des votes

Vote - **Votación** - Abstimmung 1

FR – Nous souhaitons garder notre mode d’approbation des fondations.

EN – We would like to keep our method of approving foundations.

ES – Deseamos mantener nuestro modo de aprobación de las fundaciones.

DE – Wir möchten unsere Art der Approbation von Gründungen behalten.

Vote - **Votación** - Abstimmung 2

FR – Nous souhaitons garder notre mode d’approbation pour l’ouverture d’un noviciat dans une fondation.

EN – We would like to keep our method of approving the opening of a novitiate in a foundation.

ES – Deseamos mantener nuestro modo de aprobación para la apertura de un noviciado en una fundación.

DE – Wir möchten unsere Art der Eröffnung eines Noviziats in einer Gründung behalten.

Vote - **Votación** - Abstimmung 3

FR – Nous souhaitons que les membres d’une fondation gardent leurs droits capitulaires dans la maison fondatrice jusqu’à l’autonomie.

EN – We would like the members of a foundation to retain their chapter rights in the founding house until they become autonomous.

ES – Deseamos que los miembros de una fundación guarden sus derechos capitulares en la casa fundadora hasta la autonomía.

DE – Wir wünschen, dass die Mitglieder einer Gründung ihre Rechte als Kapitulanten im Gründungshaus behalten bis zur Autonomie.

Vote - **Votación** - Abstimmung 4

FR – Nous souhaitons adopter le processus de formation tel qu’il est décrit dans *Cor orans*, en laissant à l’abbesse et à son conseil la possibilité d’adapter les différentes durées en cas de nécessité – étant sauf le droit canonique.

EN – We would like to adopt the formation process as described in *Cor orans*, leaving it to the abbess and her council to adapt the different durations as necessary – except for canon law.

ES – Deseamos adoptar el proceso de formación tal como está escrito en *Cor orans* dejando a la abadesa y a su consejo la posibilidad de adaptar las diferentes duraciones en caso de necesidad- quedando salvo el derecho canónico.

DE – Wir möchten den Ablauf der Formation so übernehmen, wie er in *Cor orans* beschrieben ist, wobei der Äbtissin und ihrem Rat die Möglichkeit gelassen wird, die unterschiedlichen Zeiträume im Fall einer Notwendigkeit anzupassen – soweit das Kirchenrecht dabei beachtet wird.

Vote - Votación - Abstimmung 5

FR – Nous souhaitons que les dispositions qui seront adoptées concernant le processus de formation s’appliquent aux moines et aux moniales.

EN – We would like the provisions to be adopted concerning the formation process to apply to monks and nuns.

ES – Deseamos que las disposiciones que serán adoptadas concerniendo el proceso de formación se apliquen a los monjes y a las monjas.

DE – Wir wünschen, dass die Regelungen, die über den Ablauf der Formation übernommen werden, auf Mönche und Nonnen angewendet werden.

Vote - Votación - Abstimmung 6

FR – Nous souhaitons qu’une commission nommée par la prochaine commission centrale étudie les conséquences d’un éventuel nouveau report du chapitre général : sur l’élection de l’abbé général, sur l’élection des conseillers et sur le règlement de situations urgentes.

EN – We would like a commission appointed by the next Central Commission to study the consequences of a possible further postponement of the General Chapter: on the election of the Abbot General, on the election of the councillors and on the settlement of urgent situations.

ES – Deseamos que una comisión nombrada para la próxima comisión central estudie las consecuencias de un posible nuevo aplazamiento del capítulo general: sobre la elección del abad general, sobre la elección de los consejeros y sobre el reglamento de situaciones urgentes.

DE – Wir wünschen, dass von der nächsten Zentralkommission eine Kommission ernannt wird, um die Konsequenzen einer eventuellen erneuten Verschiebung des Generalkapitels zu prüfen: bezüglich der Wahl des Generalabtes, der Wahl der Ratsmitglieder und der Regelung dringender Angelegenheiten.

Vote - Votación - Abstimmung 7

FR – Nous souhaitons que la décision de tenir ou non le chapitre général en septembre 2022 soit prise et connue d’ici le 1^{er} mars 2022.

EN – We would like the decision on whether or not to hold the General Chapter in September 2022 to be made and announced by 1 March 2022.

ES – Deseamos que la decisión de celebrar o no el capítulo general en septiembre 2022 se tome y se conozca de aquí al 1 de marzo de 2022.

DE – Wir wünschen, dass die Entscheidung, ob das Generalkapitel im September 2022 abgehalten wird oder nicht, am 1. März 2022 getroffen wird und bekannt gemacht wird.

Vote - Votación - Abstimmung 8

FR – Nous souhaitons que le renouvellement des conseillers de l'abbé général puisse se faire selon le processus habituel (nomination par l'abbé général et ses autres conseillers) si un conseiller présente sa démission au cours de son mandat.

EN – We would like the renewal of the Abbot General's councillors to take place according to the usual process (appointment by the Abbot General and his other councillors) if a councillor resigns during his term of office.

ES – Deseamos que la renovación de los consejeros del abad general pueda hacerse según el proceso habitual (nombramiento por el abad general y sus otros consejeros) si un consejero presenta su dimisión durante su mandato.

DE – Wir wünschen, dass die Neuwahl der Räte des Generalabtes entsprechend dem üblichen Verfahren (Ernennung durch den Generalabt und seine anderen Räte) stattfindet, wenn ein Ratsmitglied im Laufe seines Mandats seinen Rücktritt erklärt.

Vote - Votación - Abstimmung 9

FR – Nous souhaitons qu'une limite d'âge soit fixée pour l'élection des conseillers de l'abbé général.

EN – We would like an age limit to be set for the election of the Abbot General's councillors.

ES – Deseamos que se fije un límite de edad para la elección del abad general.

DE – Wir wünschen, dass es für die Wahl der Ratsmitglieder des Generalabtes eine Altersbeschränkung gibt.

Vote - Votación - Abstimmung 10

FR – Nous souhaitons que l'abbé général :

- favorise la vitalité et la communion au sein de l'Ordre, en consultant les présidents de région.
- promeuve une synergie avec les présidents de région pour des consultations ponctuelles.
- participe dans la mesure du possible aux réunions de région.
- initie une réflexion de fond sur le fonctionnement et les structures de l'Ordre.
- soit un homme d'écoute, capable d'accueillir les différences et de soutenir les communautés éprouvées ; qu'il ait une expérience de la gestion des situations difficiles.

EN – We would like the Abbot General to:

- encourage vitality and communion within the Order, by consulting the regional presidents.
- promote synergy with the regional presidents for specific consultations.
- participate wherever possible in regional meetings.
- initiate a substantive reflection on the functioning and structures of the Order.
- be a good listener, capable of welcoming differences and supporting communities in difficulty; have experience of managing difficult situations.

ES – Deseamos que el abad general:

- favorezca la vitalidad y la comunión en el seno de la Orden, consultando a los presidentes de región.
- promueva una sinergia con los presidentes de región para consultas puntuales.
- participe en la medida de lo posible a las reuniones de región.
- inicie una reflexión de fondo sobre el funcionamiento y las estructuras de la Orden.

-sea un hombre de escucha, capaz de acoger las diferencias y sostener a las comunidades en dificultad; que tenga experiencia de la gestión en situaciones difíciles.

DE – Wir wünschen, dass der Generalabt:

- Lebendigkeit und Gemeinschaft innerhalb des Ordens fördert und dazu die Präsidenten der Region konsultiert.
- eine Zusammenarbeit mit den Präsidenten der Regionen fördert für gelegentliche Beratungen.
- soweit wie möglich an den Regionalversammlungen teilnimmt.
- eine grundsätzliche Überlegung über das Funktionieren und die Strukturen des Ordens einleitet.
- ein Mann ist, der zuhören kann, fähig ist, mit Unterschieden umzugehen und Gemeinschaften zu helfen, die in Schwierigkeiten sind; dass er Erfahrung darin hat, schwierige Situationen zu bewältigen.

Vote - Votación - Abstimmung 11

FR – Nous souhaitons que soient séparés en deux statuts :

- l'accompagnement des communautés fragiles,
- les éléments concernant la suppression d'un monastère.

EN – We would like the following to be separated into two statuses:

- the support of fragile communities,
- the aspects concerning the removal of a monastery.

ES – Deseamos que se separen en dos estatutos:

- el acompañamiento de las comunidades frágiles,
- los elementos concerniendo la supresión de un monasterio.

DE – Wir wünschen die Aufteilung in zwei getrennte Statuten für:

- die Begleitung von schwachen Gemeinschaften,
- die Elemente, die die Schließung eines Klosters betreffen.

Vote - Votación - Abstimmung 12

FR – Nous acceptons la nouvelle rédaction de la constitution 67, en intégrant la distinction proposée au vote 11.

EN – We accept the new wording of Constitution 67, incorporating the distinction proposed in vote 11.

ES – Aceptamos una nueva redacción de la constitución 67, integrando la distinción propuesta en la votación 11.

DE – Wir akzeptieren die neue Fassung der Konstitution 67 unter Beachtung der Unterscheidung, die in Abstimmung 11 vorgeschlagen wird.

Vote - Votación - Abstimmung 13

FR – Nous acceptons la nouvelle rédaction de la constitution 34 bis, en intégrant la distinction proposée au vote 11.

EN – We accept the new wording of Constitution 34b, incorporating the distinction proposed in vote 11.

ES – Aceptamos la nueva redacción de la constitución 34 bis, integrando la distinción propuesta en la votación 11.

DE – Wir akzeptieren die neue Fassung der Konstitution 34b unter Beachtung der Unterscheidung, die in Abstimmung 11 vorgeschlagen wird.

La REI et Sept-Fons

Au cours de la réunion régionale qui s'est déroulée à Celenberg du 5 au 9 octobre 2021, nous avons ouvertement échangé comme chaque année sur les points forts et les points faibles de nos communautés. Au cours de cet échange, Dom Patrick nous a informés des conclusions positives du visiteur apostolique, rendues à Sept-Fons le 10 décembre 2020. Comme certains d'entre nous avaient manifesté le désir que la REI réfléchisse sur les tensions qui persistent dans l'Ordre à ce propos, Dom Patrick a proposé, le dernier jour de la réunion, que cet échange ait lieu sans lui. Différents points de vue ont été exprimés librement, que l'on peut résumer ainsi :

Pour Dom Patrick et ses frères, les rumeurs persistantes qui se sont répandues dans l'Ordre, puis à l'extérieur, et le processus déclenché par elles ont été très éprouvants, même s'ils s'en sont servis pour s'enraciner dans leur vocation.

Pour certaines communautés affrontées à de lourdes difficultés, l'isolement de Sept-Fons et ce qu'on peut appeler son « succès » ont pu engendrer de l'incompréhension, des blessures en même temps que de la jalousie.

Il nous semble bon d'essayer d'établir des rapports nouveaux : on s'interdirait de colporter et même d'écouter des rumeurs, et Sept-Fons s'efforcerait de se rapprocher des monastères de l'Ordre.

Une démarche de réconciliation et de demande de pardon a été envisagée.

Mais il semble préférable à notre région de nous tourner vers l'avenir plutôt que de nous appesantir sur le passé. Dom Patrick ayant annoncé qu'il ne participera pas au prochain chapitre, puisqu'il aura dépassé 75 ans, notre intention est d'offrir à son successeur une « page blanche », avec des relations apaisées.

Pendant 40 années, le ministère abbatial de Dom Patrick a porté des fruits dans son monastère, dans sa filiation et en soutenant d'autres communautés. On peut toujours mieux faire, Dom Patrick en est conscient. Notre région considère qu'il serait injuste et contraire à la vérité de le laisser achever son mandat sans essayer d'assainir nos rapports mutuels.

C'est un désir de clarté qui nous habite. La visite apostolique étant achevée, une information précise par les personnes responsables (L'abbé général ? Le visiteur ?), à l'intention des monastères de l'Ordre, pourrait contribuer à l'apaisement souhaité par tous.

Les membres de la REI, y compris Dom Patrick, ont pu modifier, puis adopter ce compte-rendu rédigé par Dom Samuel (Nový Dvůr) président, et Mère Magdalena (Donnersberg) vice-présidente. Le visiteur apostolique en a été informé.

Octobre 2021

The REI and Sept-Fons

During the regional meeting in Oelenberg from 5 to 9 October 2021, we openly discussed the strengths and weaknesses of our communities, as we do every year. During this exchange, Dom Patrick informed us of the positive conclusions of the Apostolic Visitor, which were presented in Sept-Fons on 10 December 2020. As some of us had voiced a desire for the REI to reflect on the tensions that persist in the Order in this regard, Dom Patrick proposed on the last day of the meeting that this exchange take place without him. Different points of view were freely expressed, which can be summarised as follows:

For Dom Patrick and his brothers, the persistent rumours that have spread within the Order and then outside, and the process triggered by them, have been very trying, even though they have used them to deepen their vocation.

For some communities facing serious difficulties, the isolation of Sept-Fons and what can be called its "success" may have led to misunderstanding, hurt and jealousy.

It seems to us that it would be wise to try to establish new relationships: we would refrain from spreading and even listening to rumours, and Sept-Fons would try to draw closer to the monasteries of the Order.

A process of reconciliation and asking for forgiveness was envisaged.

But it seems better for our region to look to the future than to dwell on the past. As Dom Patrick has announced that he will not take part in the next Chapter, as he will have passed his 75th birthday, our intention is to offer his successor a "clean slate", based on a pacified relationship.

For 40 years, Dom Patrick's abbatial ministry has borne fruit in his monastery, in its filiation and in supporting other communities. There is always room for improvement, as Dom Patrick is aware. Our region believes that it would be unjust and untrue to let him conclude his term of office without trying to improve our mutual relationship.

We have a desire for clarity. Now that the apostolic visit has been completed, detailed information from those responsible (the Abbot General? the Visitor?), drafted for the monasteries of the Order, could contribute to the appeasement that everyone would like.

The members of the REI, including Dom Patrick, were able to amend and approve this report, which was written by Dom Samuel (Nový Dvůr), president, and Mother Magdalena (Donnersberg), vice-president. The apostolic visitor was informed of this.

October 2021

La REI y Sept-Fons

Durante la reunión regional que se ha llevado a cabo en Celenberg del 5 al 9 de octubre 2021, hemos hablado abiertamente como cada año sobre los puntos fuertes y los puntos débiles de nuestras comunidades. Durante la charla, Dom Patrick nos ha informado de las conclusiones positivas del visitador apostólico, reseñadas en Sept-Fons el 10 de diciembre 2020. Como algunos de nosotros habíamos manifestado el deseo de que la REI reflexione sobre las tensiones persistentes en la Orden a ese propósito, Dom Patrick ha propuesto, el último día de la reunión, que esta charla tenga lugar sin él. Se han manifestado libremente diferentes puntos de vista, que podemos resumir así:

Para Dom Patrick y sus hermanos, los persistentes rumores que se han extendido en la Orden - posteriormente al exterior-, y el proceso puesto en marcha por éstos, han sido muy duros y difíciles, aunque les hayan servido para enraizarse en su vocación.

Para ciertas comunidades confrontadas a graves dificultades, el aislamiento de Sept-Fons y -lo que podemos calificar- su «éxito» han podido engendrar incompreensión, heridas al mismo tiempo que celos.

Nos parece bueno intentar establecer nuevas relaciones: evitar difundir e incluso hacer caso a los rumores, y Sept-Fons se esforzaría en acercarse a los monasterios de la Orden.

Se ha considerado un proceso de reconciliación y de petición de perdón.

Pero parece que es preferible para nuestra región volvernos hacia el futuro, que quedarnos fijados en el pasado. Dom Patrick habiendo anunciado que no participará en el próximo capítulo, dado que habrá sobrepasado los 75 años, nuestra intención es de ofrecer a su sucesor una «página en blanco», con unas relaciones apaciguadas.

Durante 40 años, el ministerio abacial de Dom Patrick ha dado frutos en su monasterio, en su filiación y sosteniendo a otros monasterios. Siempre puede hacerse mejor, Dom Patrick es consciente. Nuestra región considera que sería injusto y contrario a la verdad dejarle acabar su mandato sin intentar sanear nuestras relaciones mutuas.

Es un deseo de claridad el que nos habita. Habiendo finalizado la visita apostólica, una información precisa por parte de las personas responsables (¿abad general? ¿visitador?) de cara a los monasterios de la Orden, podría contribuir al apaciguamiento deseado por todos.

Los miembros de la REI, incluido Dom Patrick, han podido modificar, y posteriormente adoptar este informe redactado por Dom Samuel (Nový Dvůr) presidente y Madre Magdalena (Donnersberg) vicepresidenta. El visitador apostólico fue informado de esto.

Octubre de 2021